

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 février 2019, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-19/A-00018  
**Propriétaire(s) :** Conseil scolaire de district catholique d'Ottawa  
**Emplacement :** 20, promenade McKittrick  
**Quartier :** 23 - Kanata Sud  
**Description officielle :** partie du lot 31, concession 11, plan 5R-1617  
**Zonage :** I1A H(15)  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire de l'école élémentaire existante (école catholique St. Martin de Porres) propose d'installer cinq salles de classe modulaires additionnelles et nécessite une dérogation mineure aux exigences en matière de stationnement sur son bien-fonds.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du nombre de places de stationnement à 1,25 place par salle de classe ou 36 places, alors que le règlement exige au moins 1,5 place par salle de classe ce qui revient, dans ce cas-ci, à 44 places de stationnement.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.